## JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

# ÉDITO

es terribles images des inondations qui viennent de ravager le département du Var sont venues rappeler à ceux qui les ont vécu, les événements de novembre 1999. On peut mesurer à quel point, le traumatisme est toujours présent chez les sinistrés. Dans l'Aude, depuis la catastrophe, sous l'impulsion du Président du Conseil général Marcel Rainaud, les collectivités territoriales se sont organisées et ont décidé de se substituer aux propriétaires-riverains, pour la plupart défaillants, qui sont chargés par la loi de l'entretien des cours d'eau. Un schéma d'aménagement a été réalisé sur l'ensemble du territoire de chacun des bassins versants, organisés en syndicats. Chez nous, l'organisme compétent est le Syndicat Mixte des Balcons de L'Aude. Le document réalisé prévoit la réalisation d'ouvrages de stockage ou d'expansion des crues et l'entretien systématique des ruisseaux jugés stratégiques (sur Laure: Ruchol, Arénal, Resclauze). L'objectif poursuivi est la protection des zones habitées. Les opérations sont menées à fréquence régulière, sur tout le linéaire des cours d'eau, ce qui favorise l'écoulement et empêche la formation d'embâcles. En ce moment même, sur la commune de Laure, l'implantation d'un bassin écrêteur de crues sur l'Arénal est dans sa phase préparatoire. Dès la rentrée, une plus large information pourra être donnée. Bien sûr, nous ne prétendons pas être en mesure de préserver les populations de tous les épisodes pluvieux : prétendre le contraire serait mensonger. Un épisode type 1999 est impossible à canaliser. L'objectif poursuivi est de ne plus connaître de pertes humaines et de limiter les dégâts dans nos villages pour les précipitations d'occurrence 10, 20 voire 50 ans. Nous disposerons dès 2011, d'outils nécessaires et performants pour l'alerte des populations et la gestion des crises. Je pense en particulier au Plan communal de sauvegarde. Enfin, je répète ici que les riverains peuvent toujours entretenir le cours d'eau à l'aplomb de leur parcelle. Les entreprises commanditées par le syndicat passent tous les 3 ans pour vérifier les ouvrages, maintenir la végétation, ôter les ligneux qui pourraient freiner l'écoulement de l'eau et ceux qui menacent de tomber dans le lit du cours d'eau. Le point fort du syndicat est qu'il s'assure de la continuité de l'état du ruisseau tout au long de son linéaire.

Jean Loubat, Maire de Laure

## LA MÉTÉO A PERTURBÉ LA FÊTE LOCALE

Cette année, le Comité des fêtes avait concocté une programmation plus dans la tradition des fêtes de village dont nous avons tous la nostalgie.

Martine Masia et ses amis avaient prévu des animations et des orchestres qui auraient dû recevoir une large adhésion de la population. Las, c'était sans compter sur une météo exécrable qui en a dissuadé plus d'un. Pourtant, les gens du comité avaient anticipé la pluie, le froid et le vent en organisant les festivités à l'abri du foyer municipal. Leur peine fut toutefois récompensée car les participants, même s'ils étaient moins nombreux que d'habitude, ont apprécié ce qui leur était proposé et l'ont fait savoir.

Bravo donc à Martine et à l'ensemble du comité pour leur dévouement. Il y aura cet été d'autres animations et d'autres occasions de mettre en pratique cet art du vivre ensemble dont nous sommes d'ardents défenseurs.

## **COMMERCE LOCAL**

L'épicerie Vival et la boucherie charcuterie Gauthier Hille ont ouvert leur boutique. Avec le bazar tabac presse de Dominique Maurel et la boulangerie Rivasseau, tous les commerces locaux vous attendent. À vous maintenant de les faire travailler et de

participer ainsi à la sauvegarde de ces services de proximité si utiles et si indispensables pour nos aînés lorsqu'ils éprouvent des difficultés pour se déplacer.

## COMMUNAUTÉ DE COM-MUNES DU HAUT-MINERVOIS

Jeudi 15 juillet à partir de 18 h aura lieu au foyer de Laure la séance décentralisée du conseil communautaire. Une occasion pour chacun de mieux connaître les missions et les travaux de la CdC et de rencontrer les élus communautaires.

## **RAPPEL:**

Vous pouvez bénéficier de consultations juridiques gratuites sur le village. Pour cela, vous devez téléphoner à la mairie pour prendre rendez-vous.



## **REMISE DU DICTIONNAIRE**

Comme chaque année a eu lieu, en mairie, la traditionnelle remise du dictionnaire aux élèves entrant au collège à la prochaine rentrée.

## **102 ANS AU VILLAGE**

Jean Mas a fêté ses 102 ans le 6 juillet. Bon anniversaire au doyen des Lauranais.

#### **VOIRIE**

Le Conseil Municipal, dans un souci de bonne gestion, a programmé sur plusieurs exercices budgétaires, la réalisation de travaux importants de voirie, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Cylindrage présidé actuellement par notre Maire.

C'est ainsi qu'en 2009, après un audit sur les besoins de la commune, un programme de 123 000 €, financé par un emprunt de 100 000 € et 23 000 € de subventions du département, a été décidé. Cela nous a permis de réaliser des travaux de goudronnage rue du Portail Neuf, rue du Château d'Eau, rue des Écuyers, impasse des Remparts, rue des Tisserands 1ère partie, rue des Cathares 1ère partie, rue du Stade 2e partie, rue du Foyer, des enrochements impasse du Ramuzel ainsi que 40 000 € de travaux sur les chemins.

Pour 2010, une tranche de 60 000 € a été inscrite au budget. Elle doit nous permettre d'intervenir sur la rue du Lac, l'impasse des Fumarels, l'impasse de la Grand'Rue et le bas de l'avenue Pontus de la Gardie.

Pour les années suivantes des programmes de 50 000 € environ seront définis en fonction de besoins et inscrits aux différents budgets à venir.

Cet effort financier, étalé dans le temps, doit nous permettre d'embellir notre village tout en améliorant votre confort de circulation.

Pour compléter ces travaux d'investissement, outre l'intervention des nos services techniques sur les chemins, des journées d'emploi destinées à réparer les désordres constatés sur la voie publique seront décidées et financées par notre budget de fonctionnement sans recours à l'emprunt.

L'impact sur notre fiscalité déléguée s'élève, en 2010, à 30 188 € soit 6 % de nos recettes fiscales. Compte tenu de l'amortissement de certains emprunts en 2012 - 2013 - 2015 et 2016, cette charge devrait se stabiliser à ce niveau.

Au moment où le chantier 2010 débute, il nous a paru opportun de vous faire part de notre politique communale en matière de voirie.

L'adjoint aux finances, Émile Raggini

#### **BONNE NOUVELLE POUR LES HABITANTS DU TINAL**

La canalisation alimentant en eau potable le hameau du Tinal d'Abrens à partir de Caunes est en très mauvais état. Profitant des travaux d'élargissement de la route reliant Caunes au Tinal, une nouvelle canalisation sera mise en place. Montant des travaux : 75 000 €.





#### **GIBALAUX**

Les habitants du domaine de Gibalaux se plaignent, à juste titre et depuis plusieurs années, du manque de puissance électrique disponible sur le réseau alimentant leur habitation. La municipalité a entendu leurs doléances et, depuis plusieurs mois, une procédure a été mise en route : le réseau électrique basse tension sera renforcé. Ils seront informés avant l'ouverture des travaux qui doivent se dérouler avant la fin de l'année. Coût de l'opération : 39 000 €.

## **BOIS BRÛLÉ**

La municipalité, par l'intermédiaire de l'ONF, a conventionné avec une entreprise qui viendra enlever le bois brûlé lors de l'incendie du lieu dit « le Mourel Gros », route de Trèbes. L'enlèvement devrait se dérouler en septembre.

#### **DÉBROUSSAILLEMENT**

« Le débroussaillement est une opération dont l'objectif est de diminuer l'intensité des incendies et d'en limiter la propagation par la réduction des combustibles végétaux, la rupture de la continuité du volume végétal, l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des déchets de coupe ».

Si votre propriété se trouve en Zone Urbaine du document d'urbanisme, vous avez l'obligation de débroussailler l'intégralité

de votre parcelle (portant ou non une construction).

Hors de cette zone, vous avez l'obligation de débroussailler autour des installations et des voies d'accès. Vous pouvez consulter en mairie, les textes qui régissent cette obligation.

**Rappel**: En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une amende et, en cas de départ d'incendie, il s'expose à de lourdes sanctions.

## **APPEL AUX PARENTS**

En ce début de période estivale, je tiens à recommander aux parents la plus extrême vigilance: leurs enfants vont vivre une période de plus grande liberté. Il serait grandement souhaitable qu'ils s'assurent, avant de leur autoriser des sorties, qu'ils aient pour cela assez de maturité, qu'ils aient conscience des dangers du dehors et des limites à ne pas franchir.

Je ne vous demande pas de les tenir cloîtrés mais simplement de garder le contrôle. C'est à vous de fixer la règle. Surveillez leurs fréquentations. Soyez attentifs aux expériences, nouvelles pour eux, qui peuvent les tenter. Si on ne se voile pas la face, on voit facilement si son enfant a bu ou a consommé d'autres produits!

Enfin, souvenez-vous que vous en êtes juridiquement responsables.

## **INSÉCURITÉ**

L'été, nous devons faire preuve d'encore plus de vigilance que durant le reste de l'année. Les populations se déplacent d'avantage. Ce brassage fait le jeu d'individus animés de mauvaises intentions qui, noyés dans la masse, sont moins visibles. Je demande à toutes et à tous, une attention accrue.

Un peu partout dans nos pays, les crimes et les délits sont en augmentation et nous avons malheureusement pu, dans la dernière période, constater que nous n'étions pas à l'abri dans notre ruralité.

La sécurité est l'affaire de tous et pas seulement de la Gendarmerie ou du maire. Chacun des citoyens de notre commune doit en prendre sa part. Accepter de témoigner de faits auxquels on a pu assister, c'est faire acte de civisme et cela n'a rien à voir avec la délation. Lorsque qu'il y a peu, quelques uns d'entre vous ont accepté de témoigner, la Gendarmerie a pu confondre les auteurs des délits commis et les désordres ont cessé.

Je ne veux pas faire naître la psychose mais je vous demande d'éviter de placer vos biens à la portée des voleurs. Il ne faut pas, de façon imprudente tenter le diable : — Ne laissez rien d'apparent dans vos

- Ne laissez rien d'apparent dans vos véhicules.Même lorsqu'il fait chaud, si vous êtes
- absents, fermez portes et fenêtres.

  Prévenez vos voisins et vos proches de vos absences.

Si besoin, contacter la mairie (04 68 78 12 19) ou les services de gendarmerie (17).

## FONDATION DU PATRIMOINE À LAURE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'église, la commune de Laure a conventionné avec la fondation du patrimoine qui aujourd'hui vient de lui attribuer le label de cette association.

Ceci manifeste la reconnaissance de la valeur de notre monument et l'intérêt que cet organisme porte à sa sauvegarde. L'action de cet organisme peut permettre d'obtenir des aides en mettant en œuvre une souscription publique qui permettra à chacun de prendre part au financement des travaux de réhabilitation en faisant appel au mécénat. N'oublions pas que la loi de finances autorise une réduction d'impôts sur les sommes versées à la Fondation du patrimoine.

La souscriptions est aujourd'hui ouverte et les travaux les plus urgents devraient être engagés avant la fin de l'année.

## SUCCÈS POUR LA CONFÉRENCE SUR LA QUESTION DES SUCCESSIONS ET DONATIONS.

Les interventions telles que celle qui a été présentée au public de Laure le 10 juin, ne peuvent être que très utiles car, très souvent, les successions réservent de désagréables surprises lorsque l'on y est confronté. Savez-vous par exemple qu'une épouse n'hérite pas systématiquement de son mari, mais qu'elle n'arrive qu'en 5e position ou que certaines transmissions peuvent se faire sans pénalités etc. Autant de questions qui ont été abordées et bien d'autres encore car la loi

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PATRIMOINE LAURANAIS

C'est devant une assemblée d'une qua-



rantaine de personnes que s'est tenue la 10e assemblée générale du Patrimoine Lauranais. Après avoir remercié le public, la présidente Marie Masia a dressé un bilan très satisfaisant de cette association tant au niveau de son activité que celui de sa santé financière : il a été rappelé la fête de l'Épiphanie dont les bénéfices ont permis de commencer les travaux de l'église, l'entretien et le nettoyage du sentier des capitelles en vue notament des manifestations qui y sont prévues pour cet été, la prochaine mise en place de bornes de balisages, des barrières de protections à certains endroits etc. Il a aussi été prévu d'autres matinées de nettoyage. Tous ces travaux ont été récompensés par l'inscription de ce sentier à « la Fédération pédestre des sentiers de randonnées ». Le renouvellement du conseil d'administration a ensuite été fait, suivi de la composition du bureau qui a reconduit Marie Masia dans ses fonctions de présidente. Quelques rafraîchissements ont ensuite cloturé cette soirée.

## **ÉVEIL ET LOISIRS LAURANAIS**



Dernièrement a eu lieu l'assemblée générale de l'association où les actions de l'année écoulée ainsi que la trésorerie ont été présentées. Chacun a salué l'action de Sandra qui nous quitte pour voguer sous d'autres cieux. Corinne Devèze a été élue présidente, Martine Pastor reste trésorière et Marie Gonzalez secrétaire.

À l'issue de cette assemblée générale tous se sont retrouvés au local des chasseurs pour un repas convivial.



#### CANICULE

## Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent

Évitez les sorties aux heures les plus chaudes sinon préférez l'ombre et portez chapeau et vêtements légers. Fermez volets et fenêtres des façades exposées au soleil et ne les ouvrez que la nuit pour créer un léger courant d'air bienfaisant. Hydratez vous suffisamment.

## **CLUB DE BOULES**



Depuis quelques années en sommeil, ce club vient d'être remis sur pied et a déjà organisé son premier concours, à l'occasion de la fête locale. Un nouveau bureau, autour de son président M. Saint Omer, a décidé de relancer les concours du vendredi et lance un appel aux amateurs. Rendez-vous au boulodrome, tous les vendredis soirs.

#### **JUDO**

Remise des ceintures, le mardi 22 juin, au dojo Jacques-Escobédo. Au cours d'une sympathique manifestation, en présence de Jean-José Francisco, conseiller général et d'une délégation d'élus municipaux, une vingtaine de jeunes judokas lauranais se sont vus remettre une ceinture de couleur, indiquant le niveau atteint par chacun. C'est la sanction d'une année de pratique assidue du judo.

Un grand bravo à tous ces sportifs. Merci aux parents, à l'entraîneur Grégory Hubert et au bureau présidé par le charismatique président Jean-Luc Journet.

## HAUT-MINERVOIS FOOTBALL

L'Assemblée générale de fin de saison s'est tenue au foyer de Laure, le vendredi 27 juin. Après avoir tiré le bilan de la saison pour les différentes équipes en compétition, remercié et félicité tous ceux qui font vivre le club, la présidente Geneviève Raoulx a salué le départ du très dévoué Robert Bonnefous et a présenté la démission du bureau. Après avoir fait appel aux volontaires, elle a organisé l'élection du nouveau bureau qui est composé de la façon suivante:

- Présidente : Geneviève Raoulx
- Vice président : Christian Larruy
- Secrétaire : Paul Bonnafous
- Trésorier : Jean-René Carbonnel
- Trésorier suppléant: Sandra Carbonnel

Les autres bénévoles devront s'organiser de façon à se répartir équitablement les tâches lors des entraînements et des matchs.

La soirée s'est prolongée au stade municipal où une grillade attendait joueurs et dirigeants.

## **COURSE CYCLISTE DU 14 JUILLET**

Le 14 juillet, la première étape du trophée cycliste « Aude pays cathare » sera organisé à Laure par le club cycliste Villemoustaussou Trapel Vélo avec la participation du comite des fêtes de Laure.

Différentes courses sont au programme, cadets, minimes, écoles de cyclisme et non licenciés.

La journée se déroulera autour de trois courses sur deux circuits différents autour du centre du village. Laure s'inscrit comme la première ville du trophée qui en compte cinq au total dont Ventenac-cabardes, Villemoustaussou, Trèbes et Belpech. À l'issue de chaque course, des points seront attribués aux vainqueurs et des récompenses seront remises à la fin du trophée le 29 août.

Soyez nombreux à encourager ces jeunes qui se livrent à la pratique d'un sport si exigeant.

## **AGENDA**

### **ANIMATIONS ESTIVALES**

Tout au long des mois de juillet et août, les associations vous proposent de nombreuses animations. Vous en serez avertis par voie d'affiche dans les commerces habituels. Vous êtes invités à participer massivement aux manifestations. Vous pouvez d'ores et déjà réserver 2 soirées

## **28 JUILLET**

Premier mercredi de pleine lune avec « le Piano Voyageur » (spectacle gratuit).

Le comité d'animation de Laure vous propose une randonnée à la pleine lune sur le sentier des capitelles, précédée par une animation originale: « un piano dans les bois »

C'est ainsi que vous pourrez (re)découvrir les grands compositeurs de musique classique: Mozart, Chopin Beethoven etc, et un peu de jazz, à partir de 20 h en attendant la nuit dans les pinèdes.

Le départ à pied est prévu à 18 h 45 précises devant la mairie. Vous munir de votre casse-croûte et de bonnes chaussures. Les boissons et le spectacle vous seront offerts par l'organisation.

Pour vous donner un avant-goût, vous pouvez consulter le site du « piano voyageur » : www.pianovoyageur.com

## **25 AOÛT**

Second mercredi de pleine lune avec Christian Almerge (spectacle gratuit).

On ne présente plus Christian Almerge, célèbre musicien du groupe Test, qui nous accompagnera avec sa guitare tout au long de notre randonnée dans les capitelles;

Même principe que précédemment: départ à 18 h 45 devant la mairie de Laure. Vous munir de votre casse-croute et de bonnes chaussures. L'apéritif, le vin et le spectacle vous seront offerts par l'organisation.

## ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

13 juillet: 17h jeux pour les enfants, 19h30 apéritif, 20h grillade, 22h feux d'artifice le tout au bord du lac, 22h30 retraite aux flambeaux, suivie par un bal républicain place du Ravelin.

18 juillet: rallye dans le village, randonnée dans les capitelles et repas tiré du sac à midi, le soir repas dansant au bord du lac; renseignements et inscription au 04 68 78 12 74.

25 juillet: repas de la chasse au bord du lac. 7 août: sardinade au lac.